



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 avril 2020
Français
Original : arabe

Note verbale datée du 24 avril 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de l'Arabie saoudite présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et a l'honneur de se référer à la lettre datée du 19 avril 2018, qui avait été adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/376).

La Mission permanente de l'Arabie saoudite réaffirme que la délimitation de la frontière maritime entre l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis n'a pas été achevée conformément à l'article 5 de l'accord sur les frontières terrestres et maritimes entre les deux pays qui avait été signé le 21 août 1974.

La Mission permanente de l'Arabie saoudite demande que le texte de la présente note soit distribué comme document du Conseil de sécurité.

